



Saint-Sylvestre

www.st-sylvestre.org

Entre les branches

Année 16, no 10, Édition spéciale, Octobre 2022

Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 18 octobre 2022 le Conseil a adopté

LE PROJET DE RÈGLEMENT

N° 163- 2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°05-97 VISANT À :

MODIFIER CERTAINES ZONES DU PÉRIMÈTRE URBAIN :

Agrandir la zone 30-CH à partir de la zone 26-P

Agrandir la zone 35-P à partir des zones 36.1-CH, 36.2-CH et de 24-H

Prohibé l'usage habitation et l'ouverture de rue privée dans la zone 26-P

Interdire l'ouverture de nouvelle rue dans la zone 35-P

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 OCTOBRE 2022, à 18 h, au *centre Multifonctionnel de Saint-Sylvestre*. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement N°163-2022 concerne certaines zones du périmètre urbain.

Le résumé du projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité en suivant ce lien : <https://www.st-sylvestre.org/?page=reglements-municipaux#> et au bureau de la municipalité, situé au 423, rue Principale aux heures normales de bureau.

Le projet de règlement N°163-2022 contient des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

L'illustration des secteurs spécifiquement touchés par chacune des dispositions peut être aussi consultée sur le site internet de la municipalité en suivant ce lien : <https://www.st-sylvestre.org/?page=reglements-municipaux#> et au bureau municipal, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Sylvestre, le 19 octobre 2022

Marie-Lyne Rousseau
Dir. Gén. et Sec.-très.

Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLICS

ENTRÉE EN VIGUEUR

DU RÈGLEMENT N°159-2022

DU RÈGLEMENT N°161-2022

DU RÈGLEMENT N°162-2022

Avis public est donné de l'entrée en vigueur :

DU RÈGLEMENT N°159-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION N°04-97

VISANT À :

INCLURE L'OBLIGATION D'OBTENIR UN PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UN PLONGEOIR

Le règlement N°159-2022 a été adopté le 3 OCTOBRE 2022 et il est entré en vigueur à cette date.

DU RÈGLEMENT N°161-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PLAN D'URBANISME N°03-97

VISANT À :

VISANT À METTRE À JOUR LE PLAN D'URBANISME EN MODIFIANT LES ZONES PRIORITAIRES, DE RÉSERVES ET LA CARTE D'AFFECTATION DU SOL ET DENSITÉ D'OCCUPATION

Le règlement N°161-2022 a été adopté le 3 OCTOBRE 2022. Le certificat de conformité a été émis par la MRC de Lotbinière le 12 OCTOBRE 2022 et il est entré en vigueur à cette date.

DU RÈGLEMENT N°162-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°05-97

VISANT À :

Visant à agrandir la zone 35.1-P à même la zone 35-P

Visant à créer la zone 36.1-CH à même la zone 36-CH

Visant à agrandir la zone 24-H à même la zone 34-H

Visant à créer la zone 31.1-CH a même la zone 31-CH

Visant à agrandir la zone 41-I à même la zone 41.1I

Visant à modifier la grille de spécification par l'ajout des zones 31.1-CH, 36.1-CH, 36.2-CH

Visant à modifier la grille de spécification par le retrait de la zone 41.1I

Ajouter l'interdiction d'ouverture de rue dans les zones 31.1-CH, 36.1-CH et 24-H

Le règlement N°161-2022 a été adopté le 3 OCTOBRE 2022. Le certificat de conformité a été émis par la MRC de Lotbinière le 12 OCTOBRE 2022 et il est entré en vigueur à cette date.

Donné à Saint-Sylvestre, 19 OCTOBRE 2022



Marie-Lyne Rousseau

Dir. Gén. et Sec.-très.